

Séance du :

22/04/2026

Date de la convocation :

15/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2026_19	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	11	11

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. - GRANDAZZI Sandrine - CAMOIN Yves - LAUGIER Lucette - SANTAMARIA Patrick
GAYMARD Marie-José - BRUN Jérôme - GARIBAL Alexa - COUX Magali et TROIN François

Absent excusé : Monsieur Laurent CAMOIN ayant donné procuration à Mme Alexa GARIBAL

Secrétaire de séance : TROIN François

Objet : Budget de la Station de distribution de Carburant: Affectation du résultat 2025

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2. et R.2343.1 à R.2343.10,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10/04/2025, n° 2025_09 approuvant le Budget Primitif 2025,
- Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte Financier Unique 2025

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre,
le Conseil Municipal, décide de

- l'AFFECTATION des résultats de l'exercice 2025 :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 39 130,91
Résultats antérieurs reportés Ligne 002	148 260,01
Résultats à affecter	109 129,10
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement	
TOTAL à REPORTER	109 129,10
Affectation en réserves R 1068 en investissement	
Report en investissement R 002	
Report de fonctionnement R002	109 129,10

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 23 AVR. 2026
et publication le: 23 AVR. 2026
Le Maire

Le Maire
A. BARALE

